



Est ce que je peux porter plainte pour diffamation ?

Par **xav33_old**, le **22/11/2007 à 10:29**

Bonjour, rnrnJe suis guide de voyage et je travaille pour une grande agence française.rnJ'ai organisé un circuit à l'étranger qui s'est bien déroulé.rnrnMais au retour, 4 clients ont quand même envoyé à mon employeur des lettres de réclamations.rnrnLeurs contestations sont portées uniquement contre moi sur des jugements de valeurs complètement subjectifs et une bonne dose de mauvaise foi.rnJe me suis justifié auprès de mon employeur qui me soutient sans réserve.rnrnJe ne conteste pas leur droit de penser que je suis incompetent mais, une personne a tout de même écrit que je n'avais pas respecté mes obligations et que je n'avais rien organisé.rnrnJ'ai pourtant gardé tout les e-mail que j ai échangé avec les hôteliers et les transporteurs pour faire les réservations avant de partir.rnrnAvec des preuves aussi évidentes, est ce que je peux à titre personnel déposer une plainte pour diffamation sur ce point?rnrnMerci de vos réponses.